

ÉDITION 2019

METTEZ EN **SCÈNE**  
VOS **PROJETS !**



**AEB**  
LOCATION-VENTE

*Le bon outil au bon moment*



[aeb-branger.fr](http://aeb-branger.fr)





# **18 SITES** à votre écoute, **400 PERSONNES** à votre service.

Location, vente et réparation  
de matériels pour le bâtiment,  
les travaux publics,  
l'industrie et l'agriculture.

**NB** : les matériels présentés dans ce catalogue sont susceptibles d'être modifiés suivant leur évolution technique ou notre propre référencement.  
Les renseignements techniques et les photographies présentés dans ce catalogue ne constituent en aucun cas un document contractuel.

*Notre satisfaction, c'est celle du client !*

# NOTRE DÉMARCHE

## se traduit par...

### L'expertise et le conseil

*écouter / observer*

Nos agents de comptoir étudient avec vous toutes les solutions selon vos exigences et les circonstances de vos travaux ou de votre chantier.



### Des délais de livraison performants

*satisfaire*

Nous disposons d'une flotte de 135 véhicules géolocalisés dont certains à fort volume et munis de grues réparties dans nos 18 agences afin de livrer tous types de matériels. Nos chauffeurs expérimentés savent s'adapter aux conditions de livraison les plus diverses.



### Un SAV qui répond présent

*intervenir*

Une panne ou un imprévu mécanique ? Nos équipes de SAV interviennent rapidement grâce à leurs 45 véhicules équipés du matériel adapté pour les pannes les plus courantes.



### Une gamme très large de matériels

*proposer*

Du particulier aux sociétés spécialisées, notre parc conséquent et la diversité de nos matériels nous permettent de travailler avec une clientèle aussi hétéroclite qu'exigeante (entreprises TP / BTP / industrie, centres de formation, communes, centrales nucléaires, sociétés de déminage, secteur agricole...). Nous avons également des magasins d'outillage dans lesquels nous vous proposons une sélection de produits innovants pour gagner en efficacité sur vos chantiers.



### Conformité et sécurité

*prévenir*

Avant d'être loués, nos matériels font l'objet d'une vérification par notre service « contrôle sécurité » interne. Ces personnes sont habilitées pour garantir la bonne conformité du matériel afin d'assurer votre sécurité.

### Une présence étendue

*développer*

Nos 18 agences nous permettent d'entretenir une proximité avec nos clients.

### Matériels de renommée

*fiabiliser*

Nous sommes concessionnaires de marques telles que MERLO, KUBOTA, HYUNDAI, LANCY, JLG... qui ont des lignes de produits reconnus dans le monde entier pour leur fiabilité et leur efficacité.



**Notre satisfaction, c'est celle du client !**



## QUELQUES SUGGESTIONS DE PRODUITS À LA VENTE

VOUS POUVEZ  
RETROUVER  
TOUS NOS PRODUITS  
À LA VENTE DANS  
NOTRE CATALOGUE  
"DISTRIBUTION"  
DISPONIBLE DANS  
NOS AGENCES AEB.

Outillage  
maçonnerie



Produits  
espaces verts



Carrelage et  
consommables



Équipement  
protection individuelle



Nettoyage



Topographie

# SOMMAIRE

Tarifs des transports / 06
Espaces verts / 07
Second œuvre / 09
Nettoyage / 13
Transport - Manutention / 15
Gros œuvre - Terrassement / 19
Travail en hauteur / 24
Ventilation chauffage / 25
Habitats modulaires / 26
Réception - Manifestation / 27
Conditions générales de location / 28

## LÉGENDES



Minimum de facturation  
1 jour



Matériels facturés  
en mode calendaire (7j / 7)



RSE - Démarche de  
développement durable

**NC**

nous consulter

**NOS PRIX S'ENTENDENT  
EN EUROS TOUTES TAXES  
COMPRISES**

*Nous nous réservons le droit  
d'appliquer une facturation  
d'éco-participation  
au cours de l'année 2019  
correspondant aux coûts  
liés à l'élimination et  
au retraitement des déchets.*

**AEB**  
LOCATION-VENTE

*Le bon outil au bon moment*

## INDEX PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

### / A /

AIR COMPRIMÉ / 11  
ASPIRATEUR INDUSTRIEL AIR-EAU / 14

### / C /

CHARGEURS / 21  
CHARGEURS COMPACTS / 21  
CHARIOTS TÉLESCOPIQUES / 16  
CITERNE / 23  
COMPACTAGE / 22  
CONVOYEUR À BANDE / 16

### / D /

DÉCAPAGE / 12  
DUMPERS / 21

### / E /

ÉCHAFAUDAGES / 24  
ÉCHELLE / 24  
ÉCLAIRAGE / 23  
ESPACES VERTS / 08

### / F /

FORAGE • PERÇAGE / 12

### / G /

GROUPE AUTONOME  
OU HYDRAULIQUE / 23  
GROUPE ÉLECTROGÈNES / 22

### / I /

INSPECTION /  
INTERVENTION  
SUR CANALISATION / 12  
ISOLATION / 12

### / L /

LÈVE-PANNEAU / 16

### / M /

MAÇONNERIE / 23  
MESURES / 23  
MINI-PELLES / 21  
MODULES / 26

### / N /

NACELLES / 24  
NETTOYAGE HAUTE PRESSION / 14

### / O /

OUTILLAGE DIVERS / 22  
OUTILLAGE ÉLECTRO-PORTATIF / 12  
OUTILLAGE THERMIQUE / 12

### / P /

PEINTURE • MOQUETTE / 10  
POMPAGE / 20  
PONÇAGE / 11  
PROJECTEURS-TRANSPORTEURS / 23

### / R /

RÉCEPTION - MANIFESTATION / 27  
REMORQUES / 17  
REMORQUES PORTE-ENGINS / 17  
RÉPANDAGE - GRAVILLONNAGE / 22

### / S /

SÉCURITÉ ET AMÉNAGEMENT  
DE CHANTIER / 20  
SCIAGE DES MATÉRIAUX / 12  
SCIAGE • RABOTAGE / 10  
SOUDURE / 11

### / T /

TRANSPALETTES - TRANSGERBEURS  
ET LÈVE-CHARGES / 16  
TRONÇONNAGE DES SOLS / 12

### / V /

VÉHICULES UTILITAIRES / 18  
VENTILATION - CHAUFFAGE / 25

**TARIFS  
DES  
TRANSPORTS**

PROVINCE



ÎLE-DE-FRANCE

<b>TRANSPORT VL</b>	0 km < kilométrage <= 15 km..... <b>28,80 € TTC</b>	0 km < kilométrage <= 15 km..... <b>56,40 € TTC</b>
	15 km < kilométrage <= 27 km..... <b>43,20 € TTC</b>	15 km < kilométrage <= 25 km..... <b>75,60 € TTC</b>
	27 km < kilométrage..... <b>0,78 € TTC du km (A/R)</b>	25 km < kilométrage..... <b>1,51 € TTC du km (A/R)</b>
<b>Tarif temps d'attente sur chantier : 74,40 € TTC / heure</b>		
<b>TRANSPORT PL</b>	0 km < kilométrage <= 25 km..... <b>93,60 € TTC</b>	0 km < kilométrage <= 15 km..... <b>114,00 € TTC</b>
	25 km < kilométrage <= 44 km..... <b>121,20 € TTC</b>	15 km < kilométrage <= 30 km..... <b>151,20 € TTC</b>
	44 km < kilométrage..... <b>1,36 € TTC du km (A/R)</b>	30 km < kilométrage..... <b>2,52 € TTC du km (A/R)</b>
<b>Tarif temps d'attente sur chantier : 74,40 € TTC / heure</b>		
<b>P.L. AVEC GRUTAGE</b>	0 km < kilométrage <= 44 km..... <b>121,20 € TTC</b>	0 km < kilométrage <= 38 km..... <b>189,60 € TTC</b>
	44 km < kilométrage..... <b>1,36 € TTC du km (A/R)</b>	38 km < kilométrage..... <b>2,52 € TTC du km (A/R)</b>
	<b>Tarif temps d'attente sur chantier : 74,40 € TTC / heure</b>	
<b>TRANSPORT PORTE-ENGIN</b>	0 km < kilométrage <= 28 km..... <b>136,80 € TTC</b>	0 km < kilométrage <= 15 km..... <b>315,60 € TTC</b>
	28 km < kilométrage..... <b>2,42 € TTC du km (A/R)</b>	15 km < kilométrage <= 40 km..... <b>378,00 € TTC</b>
	<b>Tarif temps d'attente sur chantier : 74,40 € TTC / heure</b>	
<b>COMPACTEURS À PNEUS / MACELLE À BRAS 58 M</b>	0 km < kilométrage <= 28 km..... <b>274,80 € TTC</b>	<b>SUR DEVIS</b>
	28 km < kilométrage..... <b>4,79 € TTC du km (A/R)</b>	
	<b>Tarif temps d'attente sur chantier : 74,40 € TTC / heure</b>	

**NB** : le kilométrage correspond à la distance entre l'agence AEB la plus proche de votre chantier et l'adresse de votre chantier. Cependant, le coût du transport « **ALLER** » pourrait être révisé suivant la localisation du matériel avant livraison. Pour l'ensemble des transports, le temps d'attente sur chantier sera facturé.

TARIFS ANNEXES	FORFAIT TTC
Coût de clé (bungalow, matériels...) suite non restitution	Selon tarif constructeur
Coût de notice d'utilisation de matériel - suite non restitution	43,20 €
Coût de rapport de vérification périodique - suite non restitution	2,88 €
Clé antivol	selon tarif constructeur

Nous nous permettrons de réviser nos tarifs transports selon la mise en place éventuelle de nouvelles taxes.





## ESPACES VERTS

PRÉPARATION ET ENTRETIEN DES SOLS  
TRONÇONNAGE • COUPE  
ASPIRATION • BROYAGE  
DESSOUCHAGE  
FORAGE  
DESHERBAGE  
DÉMOUSSAGE  
TRANSPORT

*18 sites à votre écoute ... notre satisfaction, c'est celle du client !*

# ESPACES VERTS

TARIFS TTC

1 PRÉPARATION ET ENTRETIEN DES SOLS		🚛	Réf. produit	Jour
	Motoculteur en labour	●	UC-02	55,20
	Motoculteur en roto	●	UC-03	146,40
	Motoculteur hydraulique en roto	●	UC-05	170,40
	Motofraise	●	UC-01	80,40
	Scarificateur / Motobineuse avec kit émousseur	●	UE-01	70,80
	Tracteur compact diesel 22 CV *	●	UI-02	211,20
	Gyrobroyeur pour tracteur 22 CV	●	UI-04	33,60
	Fraise rotative pour tracteur 22 CV	●	UI-08	33,60
	Engazonneuse enfouisseuse	●	UI-06	188,40
	Débroussailluse broyeur à fléaux	●	UA-06	141,60
	Débroussailluse à lame	●	UA-07	80,40
	Tondeuse débroussailluse	●	UA-02	78
	Tondeuse autotractée avec bac de ramassage	●	UA-01	74,40
	Tondeuse hacheuse	●	UJ-04	85,20
	Débroussailluse à dos	●	UA-03	39,60
	Tailleuse de haie à moteur	●	UB-01	39,60
	Engazonneuse motorisée	●	UA-09	402

\* Loué **obligatoirement** avec accessoire

1 TRONÇONNAGE • COUPE				
	Tronçonneuse bois 45 cm <i>(+ facturation huile, chaîne et affûtage si nécessaire)</i>	●	UD-01	48
	Tronçonneuse d'élagage	●	UD-04	50,40
	Tronçonneuse d'élagage sur perche	●	UD-05	50,40
	Fendeuse de bûches	●	UL-20	153,60
	Banc de scie <i>(affûtage compris)</i>	●	UF-01	80,40

1 ASPIRATION • BROyage		🌀	🚛	Réf. produit	Jour
	Aspirateur de feuilles sur remorque		●	UM-01	153,60
	Aspirateur broyeur		●	UJ-05	61,20
	Souffleur thermique		●	UO-01	39,60
	Balayeuse motorisée		●	UA-05	50,40
	Broyeur de végétaux		●	UJ-06	72
	Broyeur 50 CV diam. 20 cm	BE	●	UL-02	408

1 DESSOUCHAGE				
	Dessoucheuse <i>(roues ou chenilles)</i>	●	UL-11	396

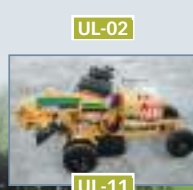
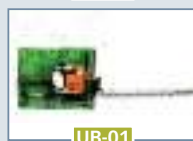
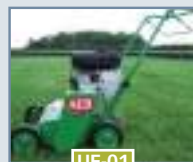
1 FORAGE				
	Tarière essence 2T - Diam. 180 à 280 mm 1 ou 2 opérateurs	●	UG-01	114

1 DÉSHERBAGE				
	Brosse de désherbage	●	UH-01	97,20

1 DÉMOUSSAGE				
	Pulvérisateur de toiture	●	UK-01	51,60

1 TRANSPORT		🚛	Réf. produit	Semaine
	Véhicule électrique*	○	YC-01	380,40

\* Voir conditions en agence







## SECOND OEUVRE

PEINTURE • MOQUETTE  
SCIAGE • RABOTAGE  
PONÇAGE  
SOUDURE  
AIR COMPRIMÉ  
DÉCAPAGE  
TRONÇONNAGE DES SOLS  
SCIAGE DES MATÉRIAUX  
FORAGE • PERÇAGE  
OUTILLAGE ÉLECTRO-PORTATIF  
OUTILLAGE THERMIQUE  
ISOLATION  
INSPECTION • INTERVENTION SUR CANALISATION

*18 sites à votre écoute ... notre satisfaction, c'est celle du client !*

# SECOND OEUVRE



## PEINTURE • MOQUETTE

①	TARIFS TTC		
	🚚	Réf. produit	Jour
Décapeur thermique	●	RL-01	<b>10,44</b>
Décolleuse à papier	●	RG-01	<b>10,44</b>
Décolleuse de revêtement de sol en PVC	●	<b>RM-01</b>	<b>88,80</b>
Racleuse à moquette	●	<b>RI-01</b>	<b>66</b>
Injecteur - extracteur à moquette	●	<b>RJ-01</b>	<b>30</b>
Nettoyeur vapeur 140°C - 4,5 bars	●	RN-01	<b>36</b>
Pistolet haute pression type « AIRLES » Électrique 1,8l/mn - 0-224 bars	●	RK-01	<b>114</b>
Pistolet haute pression type « AIRLES » Thermique 2,6 L/mn - 0-220 bars	●	RK-02	<b>284,40</b>

## SCIAGE • RABOTAGE

①			
Scie circulaire	●	RC-02	<b>33,60</b>
Scie sauteuse	●	RC-03	<b>14,52</b>
Scie sabre 30 mm	●	RC-01	<b>48</b>
Rallonge électrique 40 m	●	OUT4011160111242	<b>13,44</b>
Rabot électrique	●	RD-01	<b>26,40</b>
Rainureuse électrique	●	RE-01	<b>50,40</b>



RM-01



RI-01



RJ-01

# PONÇAGE

TARIFS TTC

1	PONÇAGE BOIS	🚚	Réf. produit	Jour
	Ponceuse vibrante	●	RB-02	13,44
	Ponceuse à bande	●	RB-03	26,40
	Ponceuse à parquet	●	RB-01	57,60
	Ponceuse bordureuse	●	RB-08	50,40

> Produits de vitrification de parquet en vente dans nos agences.

## 1 PONÇAGE PIERRE / BÉTON / PLÂTRE

	Ponceuse multi-têtes avec aspirateur	●	RB-06	57,60
	> Abrasif en vente			
	Ponceuse jade	●	RB-04	17,88
	Ensemble ponçage béton	●	RB-07	135,60

# SOUDURE

1		🚚	Réf. produit	Jour
	Poste statique électrique 4 mm	●	LA-01	30
	Groupe 180 Ampères essence	●	LA-11	56,40

# AIR COMPRIMÉ

TARIFS TTC

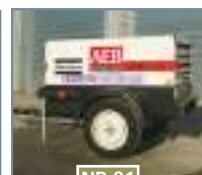
1	COMPRESSEUR	🚚	Réf. produit	🌀	Jour
	Compresseur électrique : cuve 100 litres	●	NA-01		34,80

## 1 COMPRESSEURS DIESEL INSONORISÉS

	1800 / 2400 L	●	NB-01		52,80
	2800 / 3500 L	●	NB-02		80,40
	5000 L	●	NB-03	BE	105,60

## 1 OUTILLAGE PNEUMATIQUE

	Brise béton - 12 à 35 kg	●	NE-01		10,44
	Piqueur - 5 à 10 kg	●	NE-02		7,68
	Piqueur - 13 kg	●	NE-03		10,44
	Aiguille	●	AC.AIG/BB		3,12
	Bêche	●	AC.BEC/BB		4,56
	Tuyau, les 20 m	●	AC.TUY		5,76
	Perforatrice	●	NE-04		13,44
	Trépan jusqu'à 25 mm	●	AC.FLEURET< 25		9
	Trépan supérieur à 25 mm	●	AC.FLEURET> 25		17,88
	Aiguille vibrante diam. 54	●	NE-11		13,44
	Aiguille vibrante diam. 70	●	NE-12		16,44
	Règle vibrante 4,20 m	●	NE-13		40,80
	Gamelle à enduire	●	NE-05		16,44
	Marteau enfonce-pieux	●	NE-08		33,60
	Clé à choc	●	NE-09		10,44
	Décapeur pneumatique	●	NE-16		39,60
	- Pointe-rolle	●	MABAIGDP		6,60
	- Burin	●	MABBECDP		6,60
	- Tuyau, les 25 m	●	MABTUYDP		8,58
	- Couteau delta 15 cm	●	MABCOUTEAUDP		13,20





# DÉCAPAGE

TARIFS TTC

1	SABLEUSE	●	Réf. produit	Jour
	Sableuse 50 L	●	NE-51	42

Accessoires non compris : prévoir compresseur 2800 / 3500 litres

1	HYDROGOMMEUSE	●	Réf. produit	Jour
	Hydrogommeuse 24 L	●	NE-14	198



OH-02

# TRONÇONNAGE DES SOLS

1		●	Réf. produit	Jour
	Découpeuse 2T portable - Diam. 300 - 350	●	OA-01	31,20
	Scie à sol essence - Diam. 300 à 400	●	OB-01	60



OC-01

# SCIAGE DES MATÉRIAUX

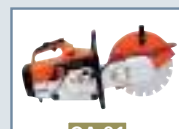
1		●	Réf. produit	Jour
	Scie de carreleur - Diam. 200 (avec disque)	●	OC-01	37,20
	Tronçonneuse sur table - Diam. 300	●	OD-01	37,20
	Coupe pavés	●	OH-01	20,88
	Coupe carreaux - Rubi	●	OH-02	20,88



OB-01

# FORAGE • PERÇAGE

1	MACHINE À FORER	●	Réf. produit	Jour
	Foreuse portative électrique	●	OE-03	42



OA-01

# OUTILLAGE ÉLECTRO-PORTATIF

1		●	Réf. produit	Jour
	Perceuse 13 mm ou visseuse	●	RH-02	9
	Perforateur 6 à 8 kg	●	RA-01	32,40
	Perforateur 10 à 11 kg	●	RA-11	42
	Mèche carbure	●	AC.MECHEPERFO	9
	<b>Trépan en vente</b>			
	Marteau électrique 8 kg	●	RA-01	32,40
	Marteau électrique 12 kg	●	RA-11	42
	Brise béton électrique 28 kg	●	RA-13	49,20
	Meuleuse	●	RH-03	17,88
	Visseuse électrique	●	RH-01	9
	Boulonneuse électrique	●	RF-01	26,40



RA-01



RA-13



RH-03

# OUTILLAGE THERMIQUE

1		●	Réf. produit	Jour
	Brise-béton autonome - 25 kg y compris pic, burin et chariot de transport	●	RP-01	80,4

# ISOLATION

1		●	Réf. produit	Jour
	Cardeuse souffleuse	●	XA-01	156

# INSPECTION • INTERVENTION SUR CANALISATION

1	CAMÉRA	●	Réf. produit	Jour
	Caméra thermique	●	PA-51	213,60
	Caméra d'inspection	●	PA-52	390
	Aiguille fibre de verre avec dévidoir	●	QC-01	36
	Déboucheur de canalisation		Voir rubrique «Nettoyeurs haute-pression»	
	Gel tube - Congélation électrique (compris pâte conductrice)	●	RO-01 R. T62291	63



## CAMÉRA THERMIQUE

Pratique pour les diagnostics thermographiques et repérer les pertes calorifiques de votre bâtiment.





# NETTOYAGE

NETTOYEURS HAUTE-PRESSION  
ASPIRATEUR INDUSTRIEL AIR/EAU

*18 sites à votre écoute ... notre satisfaction, c'est celle du client !*



# NETTOYAGE

TARIFS TTC

 NETTOYEURS HAUTE PRESSION	 Réf. produit	Jour
100 à 150 bars - 220 V mono eau froide	● HE-01	44,40
160 à 220 bars - Moteur essence eau froide	● <b>HE-02</b>	79,20
200 bars - Eau froide sur remorque	● HE-05	194,40
160 bars - Tri eau chaude	● HE-11	105,60
Kit de sablage	● AC.KITSAB	20,88
Déboucheur de canalisation	● KEW-DEBOUCHEUR	<b>GRATUIT</b>

AVEC LOCATION  
DU NETTOYEUR



 ASPIRATEUR INDUSTRIEL AIR / EAU	 Réf. produit	Jour
Aspirateur industriel air/eau	● HB-01	36







TRANSPORT  
MANUTENTION

# TRANSPORT ET MANUTENTION


- CHARIOTS TÉLESCOPIQUES
- TRANSPALETTES • TRANSGERBEURS • LÈVE-CHARGES
- CONVOYEUR À BANDE
- LÈVE-PANNEAU
- REMORQUES
- REMORQUES PORTE-ENGINS
- VÉHICULES UTILITAIRES

*18 sites à votre écoute ... notre satisfaction, c'est celle du client !*

# TRANSPORT ET MANUTENTION

## CHARIOTS TÉLESCOPIQUES

TARIFS TTC

		Réf. produit	Jour
3T2 4RM - Téléscofique 6 m	●	EB-01	147,60
3T6 4RM - Téléscofique 7 m	●	EB-02	228
3T8 4RM - Téléscofique 13 m	●	EB-05	357,60



### ACCESSOIRES

Fourche à fumier



AC.FOURCHEFUMIER

14,88

## TRANSPALETTES • TRANSGERBEURS • LÈVE-CHARGES



### LÈVE-CHARGES

Élévateur à commande manuelle  
Hauteur levage 5,64 m - Charge 295 kg



Réf. produit

Jour



EF-03

92,40

Élévateur à commande manuelle  
Hauteur levage 7,32 m - Charge 295 kg



EF-04

110,40



### TRANSPALETTE • TRANSGERBEUR

2T transpalette manuel



EF-01

19,44

## CONVOYEUR À BANDE



Miniveyor 220 V

Élément de base 3 m x 0,40 m

Élément suivant 3 m x 0,40 m



Réf. produit

Jour



QB-41

80,40



QB-41

42,00

## LÈVE-PANNEAU



Lève-panneau



Réf. produit

Jour



PC-01

20,88






EB-02



PC-01

# REMORQUES

TARIFS TTC

		Réf. produit	Week-end
		CB-25	<b>127,20</b>
Plateau coulissant ridelles rampes 4000 x 2000 - 2 essieux		CB-51	<b>138</b>
Benne basculante 3000 x 1500 - 2 essieux		CB-51	<b>138</b>
Plateau basculant - grillagé filet à feuille 3600 x 1740 - 1 essieu		CB-22	<b>80,40</b>
Utilitaire basculante - 2500 x 1250 - bâche haute		<b>CB-23</b>	<b>57,60</b>
Utilitaire basculante 2000 x 1250		CB-24	<b>57,60</b>
Carrossée déménagement 3420 x 1870 - 12m <sup>3</sup> - 2 essieux		CB-31	<b>138</b>
Van 2 chevaux - 2 sorties avant		<b>CB-41</b>	<b>132</b>
Porte-moto		CC-11	<b>54</b>
Porte-voiture - 2 essieux		CC-01	<b>133,20</b>

# REMORQUES PORTE-ENGINS

		Réf. produit	Jour
1 essieu - 1T5		CB-01	<b>16,44</b>
2 essieux - 1T5 à 3T5		<b>CB-11</b>	<b>20,88</b>



CB-41



CB-23



CB-11

TRANSPORT  
MANUTENTION



# VÉHICULES UTILITAIRES

TARIFS TTC

 <b>CAMION PORTE-VOITURE</b>		Réf. produit	Jour
Camion porte-voiture <sup>(1)</sup>		YE-01	159,60
 <b>FOURGONS</b>		Réf. produit	Jour
Fourgon 1,5 m <sup>3</sup> <sup>(2)</sup>		YB-01	42
Fourgons 10 et 12 m <sup>3</sup> <sup>(4)</sup>		YA-11	118,80
Fourgon de déménagement 20 m <sup>3</sup> <sup>(4)</sup>		YA-12	138
 <b>CAMIONS</b>		Réf. produit	Jour
Camion benne 3T5 <sup>(3)</sup>		YA-01	134,40
Camion Tribenne 3T5 <sup>(3)</sup>		YA-04	151,20
<b>CAMIONS FRIGORIFIQUES</b>		Réf. produit	Mini-forfait 2 jours
Camion frigorifique 4 m <sup>3</sup> <sup>(4)</sup>		YD-01	240
Camion frigorifique 8 m <sup>3</sup> <sup>(4)</sup>		YD-02	240
 <b>MINI-BUS</b>		Réf. produit	Jour
Mini-bus 9 places <sup>(4)</sup>		YF-01	120
<b>VOITURE SANS PERMIS</b>		Réf. produit	Semaine
* Voiture sans permis - 2 places <sup>(5)</sup>		YB-02	312

<sup>(1)</sup> Forfait 100 km / jour - Km supplémentaire : 0,32 € TTC

<sup>(2)</sup> Forfait 50 km / jour - Km supplémentaire : 0,26 € TTC

<sup>(3)</sup> Forfait 50 km / jour - Km supplémentaire : 0,32 € TTC

<sup>(4)</sup> Forfait 100 km / jour - Km supplémentaire : 0,26 € TTC

<sup>(5)</sup> Forfait 100 km / jour - Km supplémentaire : 0,29 € TTC

\* Voir conditions en agence



YA-01



YE-01



YF-01



YA-11



YD-02



YA-12



YB-02



GROS OEUVRE  
TERRASSEMENT

# GROS OEUVRE ET TERRASSEMENT


- SÉCURITÉ ET AMÉNAGEMENT DE CHANTIER
- POMPAGE
- MINI-PELLES
- DUMPERS
- CHARGEURS
- CHARGEURS COMPACTS
- OUTILLAGE DIVERS
- COMPACTAGE
- RÉPANDAGE • GRAVILLONNAGE
- GROUPES ÉLECTROGÈNES
- ÉCLAIRAGE
- CITERNE
- GRUPE AUTONOME OU HYDRAULIQUE
- MAÇONNERIE
- PROJETEURS TRANSPORTEURS
- MESURES

*18 sites à votre écoute ... notre satisfaction, c'est celle du client !*

# GROS OEUVRE ET TERRASSEMENT

## SÉCURITÉ ET AMÉNAGEMENT DE CHANTIER

TARIFS TTC

CONTAINERS*		Réf. produit	Mois
6 x 2,50 m		<b>AD-01</b>	<b>207,60</b>





Pour les containers, aucune assurance AEB ne couvre les dommages et les vols.






\* Voir également préavis de restitution 10 jours (page 26).


Les containers devront être facilement accessibles lors de la récupération.

CLÔTURE MOBILE AVEC 1 PLOT BÉTON		Réf. produit	Jour
Éléments de 3,50 m x 2 m		<b>OUT0000000002721</b>	<b>26,40</b>
Plot (compris avec la clôture mobile)		<b>OUT0000000002738</b>	

FEUX DE CHANTIER		Réf. produit	Jour
Feux de chantier (jeu de 2) (possibilité 3 à 4 passages)		<b>TA-01</b>	<b>51,60</b>
Batteries supplémentaires (les 2)		AC.BATTERIE	<b>10,44</b>

## POMPAGE

MOTOPOMPES EAUX CHARGÉES		Réf. produit	Jour
7-9 m <sup>3</sup> /h essence		DE-01	<b>20,16</b>
60 m <sup>3</sup> /h essence avec 5 m aspiration 10 m refoulement		<b>DA-01</b>	<b>40,80</b>
60 m <sup>3</sup> /h essence avec 6 m de câble, 12 m de refoulement - entraînement par câble		<b>DA-41</b>	<b>86,40</b>
170 m <sup>3</sup> /h diesel (démarrage électrique)		DA-11	<b>78</b>
24 m <sup>3</sup> /h membrane		<b>DA-31</b>	<b>56,40</b>

POMPE VIDE-CAVE		Réf. produit	Jour
8 m <sup>3</sup> /h électrique mono 220 V		DC-11	<b>19,44</b>



DA-01



DA-41



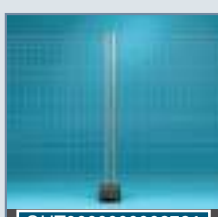
AD-01\*



TA-01





DA-31





OUT0000000002721  
OUT0000000002738








POMPES IMMERGÉES 		Réf. produit	Mini-forfait 3 jours
30-40 m <sup>3</sup> /h avec coffret 20 m câble et 10 m tuyau	●	DB-01	<b>110,40</b>
65 m <sup>3</sup> /h	●	DB-02	<b>138</b>

## MINI-PELLES

		Réf. produit	Jour
Mini-pelle 0T8 largeur 700 mm*	●	GF-50	<b>159,60</b>
Mini-pelle 1T6*	●	<b>GF-01</b>	<b>213,60</b>
 Mini-pelle 1T7 hybride	●	GF-60	<b>403,20</b>
Mini-pelle 2T5*	●	GF-02	<b>228</b>
Mini-pelle 3T*	●	GF-03	<b>252</b>
Mini-pelle 5T*	●	GF-04	<b>318</b>

**\* Forfait 1 jour sur promotion en cours**

## ACCESSOIRES

 Marteau hydraulique 60 kg + pointerolle (ou bêche)	●	GF-51	<b>112,80</b>
 Marteau hydraulique 100 kg + pointerolle (ou bêche)	●	<b>GF-11</b>	<b>112,80</b>
 Marteau hydraulique 200 kg + pointerolle (ou bêche)	●	GF-12	<b>124,80</b>
 Pointerolle	●	AC.AIG/BRH	<b>28,80</b>
 Bêche	●	AC.BEC/BRH	<b>28,80</b>
Tarière hydraulique de 100 à 300 mm	●	GF-21	<b>96</b>
Enfonce pieu (pelle 1T5 à 3T5)	●	GF-23	<b>105,60</b>
Rogneuse de souches (pour pelle 2T5)	●	GF-37	<b>130,80</b>
Fendeuse de souches à vis (pour pelle 5T à 8T)	●	<b>GF-43</b>	<b>130,80</b>

« Les accessoires de mini-pelles se louent uniquement avec nos matériels »

## DUMPERS

 BROUETTE À MOTEUR		Réf. produit	Jour
Brouette à moteur 150 L	●	GA-01	<b>45,60</b>

## DUMPERS

Dumper gyrabenne 700 à 800 L	●	GA-13	<b>74,40</b>
------------------------------	---	-------	--------------


## TRANSPORTEURS

Transporteur à chenilles diesel ou essence 800 kg - tri benne	●	GA-21	<b>87,60</b>
---	---	-------	--------------

## CHARGEURS

Chargeur 750 L	●	<b>GB-03</b>	<b>220,80</b>
----------------	---	--------------	---------------

## CHARGEURS COMPACTS

Chargeur compact à pneus - 20 CV	●	GC-01	<b>177,60</b>
Chargeur compact à pneus - 40 CV	●	<b>GC-02</b>	<b>220,80</b>
 Fourche à fumier	●	AC.FOURCHEFUMIER	<b>14,88</b>



GF-01



GB-03



GC-02



GF-43





GF-11

# OUTILLAGE DIVERS

TARIFS TTC

		Réf. produit	Forfait mois
Étais - 1,70 m x 3 m ( <i>mini facturation</i> ) 	●	GHE-0000000001434	<b>4,56</b>



		Réf. produit	Forfait 1 à 10 j
Plaques de protection des sols ( <i>lot de 12</i> ) 	●	WA-02	<b>158,40</b>


		Réf. produit	Jour
Pince à bordure	●	OUT-0000000000352	<b>12</b>
Pistolet de scellement	●	WA-01	<b>20,88</b>
Plaque de passage 2,00 m x 1,00 m ( <i>avec garde corps</i> )	●	OUTPLA	<b>12</b>
Serre-joints ( <i>les 5</i> ) 	●	OUT-3295070657309	<b>4,56</b>
Tirfort - 1600 kg	●	QA-01	<b>16,44</b>
Goulotte à gravats - Éléments de 1 m	●	OUT-0000000002806	<b>4,56</b>
Entonnoir de départ avec support	●	OUT-0000000002790	<b>5,76</b>
Moule appui de fenêtre de 2 m 	●	OUT-0000000000383	<b>3,12</b>
Tyrolienne	●	OUT-3375554021014	<b>10,44</b>

## TREUIL ÉLECTRIQUE

Treuil 200 kg mono télécommandé	●	QB-01	<b>32,40</b>
Monte matériaux 150 kg à 11 m	●	QB-11	<b>82,80</b>


## COMPACTAGE

		Réf. produit	Jour
Pilonneuse 60 kg essence - PN3	●	<b>IA-01</b>	<b>36</b>

		Réf. produit	Jour
PLAQUES VIBRANTES			
60-80 kg - 36 à 45 cm - 1 sens de marche PQ2 90Hz	●	<b>IB-01</b>	<b>39,60</b>
120-160 kg diesel 48 cm - 1 sens de marche PQ1 90Hz	●	IB-02	<b>42</b>



PLAQUES VIBRANTES  
Aucune vibration n'est transmise à l'opérateur








ROULEAUX COMPACTEURS			
 Duplex L60/65 PV2 58Hz	●	IC-01	<b>56,40</b>
Auto L80 - L90 PV2 60/40Hz	●	<b>ID-02</b>	<b>135,60</b>
Auto 1T5 - L100 ( <i>enrobés</i> ) PV2 60/40Hz	●	ID-03	<b>170,40</b>
Auto 2,5 à 3T - L100 PV3 60/70Hz	●	ID-03	<b>170,40</b>
Auto 2,5 à 3T- L120 PV3 60/70Hz	●	ID-04	<b>195,60</b>

## RÉPANDAGE • GRAVILLONNAGE

 Répandeuse tractée à émulsion ( <i>2000 L</i> )	●	 CD-01	<b>258</b>
 Dumper gravillonneur	●	<b>GA-10</b>	<b>87,60</b>

## GROUPES ÉLECTROGÈNES

TARIFS TTC

		Réf. produit	Jour	Semaine
 4 kVA Mono	●	JA-01	<b>39,60</b>	
 6 kVA Mono ou Tri	●	JA-02	<b>45,60</b>	
 10 kVA 220/380 V	●	JA-03	<b>61,20</b>	
 15 kVA 380 V - 10 kVA en 220 V sur remorque 	●	<b>JB-01</b>	<b>62,40</b>	
 15/20 kVA	●	JB-20	<b>51,60</b>	
25/30 kVA	●	JB-02		<b>284,40</b>
50/60 kVA	●	JB-03		<b>410,40</b>

(coeff. de majoration pour une utilisation de plus de 8h au prorata des heures jusqu'à un coeff. de 2 maxi.)



IA-01



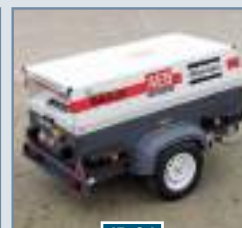
ID-02



GA-10



IB-01



JB-01

# ÉCLAIRAGE

TARIFS TTC

			Réf. produit	Forfait semaine
Mât d'éclairage sur remorque 4 ou 6 x 1500 W	●	●	JB-11	<b>430,80</b>
			Réf. produit	Jour
 Ballon éclairant de chantier SIROCCO 2000 W	●	●	JA-10	<b>112,80</b>
 Kit d'éclairage 640 W complet en coffre	●	●	JA-11	<b>112,80</b>

## PROJECTEURS

		Réf. produit	Forfait 3 jours
1500 W	●	OUT4011160441509	<b>26,40</b>

## CITERNE

		Réf. produit	Jour
Citerne à fuel 500 L sur remorque	●	CA-12	<b>44,40</b>

## GRUPE AUTONOME OU HYDRAULIQUE

		Réf. produit	Jour
Avec marteau	●	KA-01	<b>63,60</b>
Marteau complémentaire	●	KA-02	<b>13,44</b>

## MAÇONNERIE

		Réf. produit	Jour
<b>BÉTONNIÈRES</b>			
350 L moteur essence	●	<b>BA-01</b>	<b>34,80</b>
180 L électrique	●	BA-10	<b>17,88</b>

## VIBRATION ET LISSAGE

Jointoyeuse	●	BC-04	<b>54</b>
Truelle mécanique + pales diamètre 90	●	<b>BG-01</b>	<b>99,60</b>
Jeu supplémentaire de pales 90	●	AC.PALE90	<b>32,40</b>
Truelle mécanique + pales diamètre 120	●	BG-02	<b>110,40</b>
Jeu supplémentaire de pales 120	●	AC.PALE120	<b>32,40</b>
Vibreux essence ou électrique mono	●	BD-01	<b>56,40</b>
Convertisseur 20/29 - 50/69	●	BD-12	<b>73,20</b>
Aiguille électrique H.F 50/59	●	BD-11	<b>28,80</b>
Règle autonome thermique 2 m	●	BE-01	<b>93,60</b>
Règle autonome thermique 3,75 à 6,25 m	●	BE-02	<b>128,40</b>



BG-01

## PROJCTEURS-TRANSPORTEURS

		Réf. produit	Jour
Projeteur hydraulique PH9	●	BC-01	<b>274,80</b>
Malaxeur transporteur avec skip - TM 2500 / TM4000	●	BC-02	<b>360</b>






BC-01

Toute machine rendue non nettoyée fera l'objet d'une facturation au temps passé soit 360 € TTC

Pour la première location, journée forfaitaire de mise en route : 409,20 € TTC (obligatoire pour un nouvel utilisateur)

## MESURES

		Réf. produit	Jour
<b>NIVEAU LASER</b>			
Laser pour nivellement (rotatif)	●	<b>PA-11</b>	<b>36</b>
	<b>NIVEAU DE CHANTIER</b>		
Niveau de chantier avec trépied et mire	●	<b>PA-01</b>	<b>37,20</b>
	<b>DÉTECTEUR DE MÉTAUX</b>		
Détecteur de métaux	●	PB-10	<b>45,60</b>



PA-11



PA-01



Préférez une nacelle électrique pour les travaux en intérieur et les thermiques pour l'extérieur. Les bi-énergies vous apportent les avantages des 2 types de moteur.





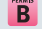
Sols accidentés  
= type 4 roues motrices  
Sols plats = type industriel






# TRAVAIL EN HAUTEUR






## NACELLES






TARIFS TTC

 NACELLES SUR PLATEAU - VL		Réf. produit	Jour
Télescopique - Haut 13 m - 2 personnes		FA-11	302,40
Télescopique - Haut 16 m - 2 personnes		FA-12	325,20
Télescopique - Haut 20 m - 2 personnes 50 km compris/jour - Au-delà : 0,49 € TTC du km		FA-14	357,60

Opérateur : 63,60 € TTC de l'heure

 NACELLE TRACTABLE		Réf. produit	Jour
Télescopique - Haut 12 m - Autonome		FD-01	186

 NACELLES INDUSTRIELLES À MAT		Réf. produit	Jour
Élévatrice électrique - Hauteur de travail 4,90 m		FE-01	61,20
Propulsion manuelle - Hauteur de travail 9,70 m		FE-05	54
Type Toucan 800 et Toucan 10/10		FE-02	228

 NACELLES AUTOMOTRICES À BRAS		Réf. produit	Jour
12 m articulée diesel		FB-10	243,60
14/16 m articulée diesel		FB-11	325,20
20/22,5 m articulée ou télescopique diesel		FB-12	399,60










Opérateur : 63,60 € TTC de l'heure

 PLATEFORME ÉLÉVATRICE AUTOMOTRICE		Réf. produit	Jour
Hauteur 9,50 m - Capacité 450 kg - Électrique		FC-02	186



Pour tout autres types de nacelles, n'hésitez pas à nous consulter.

## ÉCHAFAUDAGES

TARIFS TTC

		Réf. produit	Jour	Forfait 1 à 3 jours
Échafaudage alu. de peintre - Haut de travail 4,90 m		SA -01		52,80
Échafaudage roulant - (Possibilité jusqu'à 20 m) Base de départ : Haut. de travail 6 m - 2 planchers		SA -02		85,20
Plancher supplémentaire		ECHN9039		8,88
 Plate-forme aluminium - Spécial escalier		SA-07	55,20	
 Échafaudage alu - Spécial escalier hélicoïdal		SA-08	82,80	
Échafaudage spécial "taille haies" Haut de travail 3,20 m		SA -05		54

## ÉCHELLE

 ÉCHELLE		Réf. produit	Jour
2 ou 3 plans de 7 à 13 m		OUTECHELLE	14,88







AEB

# VENTILATION CHAUFFAGE

TARIFS TTC

 <b>GÉNÉRATEURS AIR CHAUD</b>		Réf. produit	TARIFS TTC	
			Jour	
Échangeur 65 000 Kcal/h	●	<b>MA-02</b>	<b>40,80</b>	
Parasol chauffant - Tarif sans recharge de gaz	●	<b>MA-04</b>	<b>48</b>	
Électrique 9 Kw - 700 / 900 m <sup>3</sup> /h (radiant) - 400V	●	MA-05	<b>12,36</b>	
Électrique 3 Kw - 250 m <sup>3</sup> /h (soufflant) - 230V	●	<b>MA-06</b>	<b>8,64</b>	
Électrique 12 Kw - 600 m <sup>3</sup> /h (soufflant) - 400V	●	<b>MA-07</b>	<b>33,60</b>	
Électrique 18 Kw - 1500 m <sup>3</sup> /h (soufflant) - 400V	●	<b>MA-08</b>	<b>49,20</b>	

 <b>DÉSHUMIDIFICATEUR</b>	
75 L /24h - 600 m <sup>3</sup> /h - 230 V - 0,91 kw	●

● | **MA-21** | **45,60**

 <b>EXTRACTEUR D'AIR</b>	
Extracteur d'air - 1250 m <sup>3</sup> / h	●

● | MA-31 | **19,44**

 <b>VENTILATEUR - EXTRACTEUR MOBILE</b>	
Ventilateur extracteur	●

Débit air en libre - 9700 m<sup>3</sup>/h  
Débit air à 100 PA - CE 5000 m<sup>3</sup>/h

● | MA-32 | **31,20**

### CLIMATISATEUR MOBILE

Climatiseur mobile 2500W - 220V  
Minimum location 1 mois

● | **MB-03** | **NC**

VENTILATION  
CHAUFFAGE



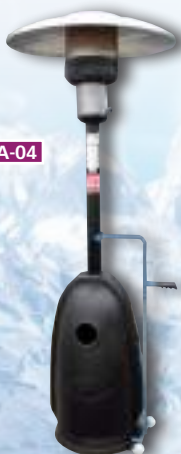
### DÉSHUMIDIFICATEUR

Pratique pour assécher l'atmosphère d'une pièce, diminuer le temps de séchage lors de travaux de maçonnerie et de plâtrage, assainir des murs...



MA-21

MA-04



MA-06 à 08



MA-02



MB-03

# HABITATS MODULAIRES

## MODULES

TARIFS TTC

	Réf. produit	Mois
<b>BUNGALOWS</b> 5 x 2,30 m avec équipement électrique et chauffage, équipé	AC-01	236,40
<b>BUNGALOWS SANITAIRES</b> 1 WC + lavabo + chauffage	AC-71	174
<b>CABINES SANITAIRES AUTONOMES</b> WC cabine simple <i>(un rouleau de papier toilette et une dose comprise)</i>	AC-72	159,60
WC cabine pour personnes handicapées <i>(un rouleau de papier toilette et une dose comprise)</i> Récupération vide et propre (pour wc autonome)	AC-76	398,40

Les modules devront être facilement accessibles lors de la récupération.



**Pour l'ensemble des habitats modulaires, aucune assurance AEB ne couvre les dommages et les vols.**

**Les branchements électriques ou VRD sont à la charge du client.**

### Préavis de restitution 10 jours :

Toutes les dégradations seront à la charge du locataire. Le préavis de restitution est au moins de 10 jours. Le minimum de facturation est un mois. Les matériels de cantonnement sont non-interruptibles pour les congés ou autre raison indépendante de la volonté d'AEB.





RÉCEPTION • MANIFESTATION	🚚	Réf. produit	TARIFS TTC
			Week-end
Table 220 x 70 cm	●	FPCTABLE2270	<b>10,56</b>
Banc 220 x 25 cm	●	FPCBANC2225	<b>5,88</b>
Table + 2 bancs	●	FPCCITIBOIS2270	<b>21,72</b>
Table traiteur mange-debout	●	FPCMANGE DEBOUT	<b>26,40</b>



RÉCEPTION  
MANIFESTATION

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION À PARTICULIER - 2019 -

## Article 1 - Champ d'application

---

Les présentes conditions générales régissent les relations entre le locataire et le loueur. Toute commande implique du Locataire l'acceptation sans réserve des présentes. Il ne pourra y être dérogé que par des conditions particulières signées par les deux parties. Le contrat de location et le cas échéant le bon de livraison sont signés par les deux parties lors de la mise à disposition.

A défaut, tout commencement d'exécution du contrat vaut acceptation des présentes conditions.

## Article 2 - Conditions requises pour louer

---

Pour chaque location un contrat est rempli en bonne et due forme et signé par le locataire préalablement à la prise en charge du matériel par le locataire.

Le locataire devra être âgé d'au moins 18 ans. Si le matériel loué est un véhicule terrestre à moteur qui requiert pour sa conduite le permis de conduire, le locataire devra être titulaire dudit permis depuis plus d'un an.

Le loueur se réserve la possibilité de demander au client de lui présenter certains documents (*pièce d'identité, permis de conduire, justificatif de domicile, etc.*) dont une copie pourra être conservée.

## Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie est demandé au locataire pendant la durée de la location. Il est encaissé et restitué au terme de cette dernière, dès lors que la facture inhérente à la location proprement dite est intégralement réglée et qu'un délai de dix jours s'est écoulé en cas de paiement par chèque.

Si le matériel est endommagé par le Locataire et nécessite des réparations ou s'il n'est pas rendu dans le temps imparti de la location, le coût correspondant sera facturé et déduit du montant restitué.

Cette faculté n'exclut pas celle de réclamer au locataire les sommes dues qui excéderaient le montant du dépôt de garantie.

## Article 3 - Définition du matériel loué

---

Le matériel objet de la location est défini de façon précise, ou identifié dans les conditions particulières de location (*offre, bon de commande, bon de livraison, etc.*).

## Article 4 - Durée de la location

---

La durée de la location est fixée par les conditions particulières de location. La location débute au jour où le Loueur met à la disposition du locataire le matériel dans le magasin ou, le cas échéant, au jour de sa livraison sur site.

Elle prend fin au jour de la restitution du matériel telle que définie à l'article 12 des présentes conditions générales. La location peut se renouveler, après accord écrit des parties.

## Article 5 - Mise à disposition et livraison

---

Le matériel est mis à la disposition du locataire en bon état de marche et d'entretien et conforme à la réglementation qui lui est applicable, avec les accessoires nécessaires.

Lors de la mise à disposition du matériel, un bon de livraison ou un procès-verbal de réception est signé par le locataire. A défaut de signature d'un tel bon ou procès-verbal de réception, le matériel est réputé livré en bon état de marche.

Le loueur explicite le fonctionnement du matériel au locataire et effectue la mise en main, ce que le locataire reconnaît.

La prise en charge par le locataire du matériel transfère la garde juridique de ce dernier au sens des articles 1240 à 1242 du code civil. Sauf en cas de livraison par le loueur, le transport du matériel s'effectue sous la responsabilité du locataire.

Pour les matériels nécessitant le port d'équipements de protection individuelle, le loueur proposera au locataire lesdits équipements à la vente pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

De même le loueur proposera à la vente au locataire les consommables nécessaires au fonctionnement du matériel.

## **Article 6 - Conditions d'utilisation du matériel**

---

Le locataire déclare connaître la destination, les caractéristiques et conditions d'utilisation du matériel et que celles-ci correspondent à ses besoins.

Il s'engage à l'utiliser « *raisonnablement* » et à respecter la réglementation.

Le locataire s'engage également à maintenir le matériel en bon état de marche et de conformité, dans le respect des indications et prescriptions communiquées par le loueur, à l'entretenir conformément aux instructions du loueur et/ou du constructeur et le cas échéant à lui faire passer les contrôles périodiques qui lui sont applicables.

Le locataire s'engage à utiliser lui-même le matériel. Il s'interdit de céder, de prêter ou de sous-louer le matériel sans l'accord préalable et écrit du Loueur.

Toute utilisation différente de celle exprimée préalablement à la location par le locataire donne au loueur le droit de modifier ou de résilier le contrat de location. Sauf accord préalable et écrit du loueur, le locataire s'interdit d'utiliser le matériel en dehors du lieu d'utilisation déclaré par lui.

Il est responsable de la vérification de la nature du sol et du sous-sol du lieu d'utilisation du matériel. Le locataire s'engage à respecter la réglementation applicable à l'environnement dans lequel il fera fonctionner ledit matériel.

Concernant les matériels équipés de systèmes de fermeture, antivol ou alarme, le locataire s'engage, dès lors qu'il ne les utilise pas, à les fermer à clé ou à enclencher les systèmes d'alarme ou d'antivol. Il s'engage également à ne pas laisser les papiers et les clés à l'intérieur. Le non-respect de ces dispositions entraîne la déchéance de toute garantie et assurance. Le locataire s'interdit toute intervention sur le matériel autre que celles liées à son entretien.

## **Article 7 - Entretien du matériel**

---

Le locataire procède à l'entretien courant du matériel conformément aux préconisations du loueur et/ou du constructeur : vérification et appoint des niveaux d'huile, d'eau et autres fluides, du carburant, recharge des batteries, vérification de la pression des pneus, etc. Il s'interdit toute modification, aménagement ou transformation du matériel loué.

## **Article 8 - Réparation du matériel**

---

En cas de panne, de dysfonctionnement ou de dégradation du matériel, le locataire s'engage à l'arrêter immédiatement et à prévenir sans délai le loueur, sous peine de déchéance de toute garantie et assurance. Toute réparation ne pourra être effectuée que par le loueur ou par une personne expressément désignée par lui.

Le contrat est suspendu pendant la durée de la réparation en ce qui concerne le coût de location, mais reste en vigueur pour toutes les autres obligations.

Toutefois, le locataire a la faculté de résilier le contrat dès lors que le matériel est restitué au loueur.

## **Article 9 - Responsabilités - Assurances**

---

Le locataire assume la garde matérielle et juridique du matériel et est responsable des dommages causés par et au matériel loué.

Le locataire et le loueur doivent être couverts, chacun pour sa responsabilité, par une assurance « *Responsabilité Civile* » pour les dommages causés aux tiers par le matériel loué.

### **9.1 - A l'égard des tiers (Responsabilité civile)**

#### **9.1-1 - Responsabilité Civile Obligatoire :**

Lorsque le matériel loué est un **véhicule terrestre à moteur (VTAM)** au sens de l'article L. 110-1 du Code de la route, le loueur doit obligatoirement avoir souscrit un contrat d'assurance automobile conforme aux articles L. 211-1 et suivants du Code des assurances.

Ce contrat couvre les dommages causés aux tiers par le matériel loué dès lors qu'il est impliqué dans un accident de la circulation.

Le loueur doit remettre à la 1<sup>ère</sup> demande du Locataire, une photocopie de son attestation d'assurance en vigueur.

#### **Obligations du Locataire**

Le locataire s'engage à déclarer au loueur, dans les 48 heures, par lettre recommandée avec accusé de réception, tout accident causé par le véhicule ou dans lequel le véhicule est impliqué, afin que le loueur puisse effectuer auprès de son assureur, sa déclaration de sinistre dans les cinq jours. Le locataire reste responsable des conséquences d'un retard ou d'une absence de déclaration.

#### **9.1-2 - Responsabilité Civile Outil**

Les dommages occasionnés par le matériel loué alors qu'il est utilisé dans sa fonction outil, **restent à la charge exclusif du Locataire. Il est conseillé au locataire avant toute location de demander à son assureur s'il est couvert pour ce type de risque.**

1) Pour les dommages qu'il pourrait occasionner à des tiers (*Dommages matériels, Corporels et/ou immatériels*)

2) Pour les dommages qu'il se cause à lui-même.  
Si ce n'est pas le cas, il est fortement recommandé au locataire de souscrire une assurance spécifique.

#### **9.1-2 - Responsabilité Outil**

L'assurance responsabilité automobile souscrite par le loueur ne dispense pas le locataire de souscrire une assurance « *Responsabilité Civile* », afin de garantir notamment les dommages causés aux tiers par les matériels loués, qu'ils soient VTAM ou non, lorsque les dommages sont la conséquence de l'utilisation du matériel en qualité d'outil.



## 9.2 - À l'égard du matériel

En qualité de gardien du matériel loué, le locataire conserve pendant toute la durée de la location la charge des dommages « *bris de machine, Incendie, vol* » subit par le matériel loué dans la limite d'une responsabilité financière maximale.

**En cas de non-respect des conditions de location éditées au présent contrat, le locataire est responsable de l'intégralité des dommages « *bris de machine, Incendie, vol* » subis par le matériel Loué qui lui sont imputables et ce dans la limite de la valeur d'usage du matériel augmentée des frais et coût liés à son immobilisation.**

## 9.3 - Sinistre

En cas de survenance de tout sinistre (*accident, incendie, vol du matériel, dégradation, etc.*), le locataire a l'obligation de saisir les autorités compétentes et de faire une déclaration écrite au loueur dans les 48 heures en précisant la date, le lieu, les circonstances, les causes et conséquences présumées de l'incident. Le cas échéant, le locataire devra également mentionner le nom, l'adresse et la qualification de l'utilisateur du matériel, des victimes et des témoins, et lui communiquer tout constat amiable, déclaration et/ou document établi par les autorités éventuellement saisies.

Le locataire reste seul responsable des infractions commises par lui ou ses préposés à l'occasion du contrat de location et en supporte les conséquences pénales, civiles et fiscales. Il remboursera au Loueur tous frais que celui-ci aurait été amené à payer en son lieu et place sur demande justifiée.

En cas d'implication de véhicules terrestres à moteur, que le sinistre soit matériel et/ou corporel, le locataire s'engage à :

- rédiger un constat amiable dûment signé par les conducteurs,
- faire une déclaration auprès des autorités compétentes de police ou de gendarmerie,
- transmettre dans les 24 heures au loueur tous les documents originaux ayant trait au sinistre.

## 9.4 - Garantie dommage des véhicules

(*camions bennes, camions, nacelles, fourgons, autres...*) obligatoire pour toute location ;

Étendue :

- dommages matériels au véhicule
- vol du véhicule fermé à clé.

Quote-part à la charge du locataire : Pour tout accident de la circulation en torts ou en torts partagés, ou sans tiers identifiés, la quote-part est de :

900 € pour les véhicules au PTAC inférieur ou égal à 3.5 tonnes, 1800 € pour les véhicules au PTAC supérieur à 3.5 tonnes

## Article 10 - Prix de la location

Indépendamment de la durée de location, le prix de location est fixé par unité de temps pour chaque location (*jour, semaine, mois*) selon le tarif en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

Les conditions particulières de location précisent l'unité de temps retenue.

A défaut de précision, l'unité de temps retenue est le jour calendaire, soit 24h non fractionnable depuis l'heure de mise à disposition.

Toute unité de temps commencée est due. L'intégralité de la durée de mise à disposition du matériel est facturée au locataire.

## Article 11 - Règlements

Toute facture est payable sans délai sauf dispositions particulières convenues entre les parties. Les moyens de paiement acceptés sont, outre les espèces pour des montants respectant les seuils en vigueur, la carte bancaire, le chèque ou le virement.

Le non-paiement d'une facture à l'échéance prévue entraînera de plein droit l'application de pénalités de retard sur le montant restant dû, calculées sur la base d'1,5% par mois de retard et ce à compter de la date d'échéance.

## Article 12 - Restitution du matériel

Le premier jour suivant (*le jour de*) l'expiration du contrat initial ou de ses avenants, le locataire s'engage à restituer au loueur le matériel en bon état d'entretien, propre, avec le même niveau de carburant qu'à la mise à disposition, avec ses accessoires, la documentation technique et le certificat de conformité. A défaut, les prestations de remise en état, de nettoyage, de remplacement de la documentation technique et de fourniture de carburant seront facturées au locataire lors de la restitution.

Tout retard dans la restitution donnera lieu au versement d'une indemnité au moins égale au loyer précédemment fixé ou pouvant être déterminée dans les conditions particulières de location.

Lors de la restitution, un bon de retour précisant la date de restitution et l'état apparent du matériel est établi contradictoirement entre le loueur et le locataire. En l'absence du locataire, seules les constatations portées par le loueur sur ce bon feront foi.

Le loueur se réserve un délai de 5 jours ouvrables après la restitution pour signifier au Locataire les éventuelles dégradations du matériel non signalées par le locataire lors de la restitution.

## Article 13 - Clause résolutoire

---

En cas d'inexécution par le locataire d'une obligation à sa charge, le Loueur pourra résilier de plein droit le contrat de location, par lettre recommandée avec accusé de réception, 8 jours après l'envoi d'une lettre de mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

Dans ce cas, le locataire devra, immédiatement et à ses frais, restituer le matériel au loueur.

Il reste devoir l'intégralité des loyers à échoir jusqu'au terme du contrat.

Le locataire, qui n'a plus le droit de se servir du matériel, en reste responsable jusqu'à sa restitution et en devient dépositaire au sens de l'article 1915 du Code Civil.

## Article 14 - Assurance bris de machine

---

### 14-1 - Bris de machine

Cette assurance couvre les dommages au matériel loué, dans le cadre d'une utilisation normale :

#### A titre d'exemple, se trouvent garantis :

- bris ou destructions accidentels, soudains et imprévisibles
- accidents dûs à une chute ou pénétrations de corps étrangers
- dommages externes à l'engin, y compris le renversement et les dommages résultants du chargement ou déchargement
- dommages électriques, courts-circuits, surtension
- incendie, foudre, explosions
- étendue géographique : France métropolitaine

#### Exclusions :

- Les frais de réparation dûs à l'utilisation du matériel dans les conditions anormales d'exploitation ou à d'autres fins que celles prévues par les constructeurs. (*surcharge, mauvais montage, vitesse excessive, etc...*)
- Les crevaisons pneumatiques
- Vol de batteries
- Vitres, et pare brise, feux
- Le vol des parties démontables
- Les oxydations, corrosions chimiques, peinture et matériaux
- Les dommages aux baraques de chantier, abris divers
- Le vandalisme

#### Ces garanties sont accordées avec les franchises suivantes :

##### Bris de machine et incendie : 2500 €

Les franchises sont actualisées au 1<sup>er</sup> de chaque année. Le montant de la franchise est dû pour chaque matériel.

##### 14-2 - Vol ou tentative de vol

En ce qui concerne le vol, cette garantie ne peut-être accordée qu'à la condition que le locataire prenne les précautions d'usage de protection ou de garde, lorsque le lieu d'utilisation présente des risques.

Cela entend que le matériel laissé sur la voie publique sans surveillance et sans aucune sécurité telles que chaînes,

antivols, cadenas, sabots de Denver, absence de timon ou tout autre moyen de protection et de gardiennage, ne sera pas couvert par le contrat bris de machines vol, les obligations du locataire vis-à-vis du bailleur n'étant pas remplies.

Les garanties sont accordées avec les franchises suivantes :

#### Vol

**1800 € pour une valeur de matériel inférieure à 4244 €**  
**4000 € pour une valeur de matériel supérieure ou égale à 4244 €**

Les franchises sont actualisées au 1<sup>er</sup> de chaque année.

Le montant de la franchise est dû pour chaque matériel.

#### 14-3 - Recours

Le loueur se réserve le droit d'exercer un droit de recours contre le locataire ou son représentant dans le cas d'une utilisation non conforme du matériel et ce, même si le locataire a contracté la couverture bris de machine.

## Article 15 - Protection pour le traitement des données personnelles

---

**15-1** - La société AEB est conforme avec les dispositions françaises et européennes, visant à protéger les personnes physiques au regard du traitement des données à caractère personnel. Elle est responsable du traitement des données à caractère personnel qui est réalisé. Ce traitement des données à caractère personnel sera effectué de manière sécurisée et confidentielle, dans le cadre de l'exécution de leurs obligations. Tous préposés ou sous-traitants de la société AEB s'engagent ainsi à respecter la confidentialité de ces données et d'en effectuer un traitement sécurisé, dans le seul cadre de son activité salariale.

**15-2** - Le traitement dont fera l'objet les données personnelles sera réalisé uniquement dans le cadre de leur finalité. Ces données seront récoltées dans le cadre de l'exécution de ses obligations, mais également pour sa gestion administrative et la gestion de ses actions commerciales.

**15-3** - Conformément au règlement « RGPD », le Client concerné par le traitement de ses données personnelles, détient des droits sur les données traitées. Le Client pourra gratuitement exercer ses droits, comprenant notamment son droit d'accès sur les données, le droit de rectification, un droit d'opposition, un droit de suppression, mais également un droit de portabilité des données. Afin d'exercer l'un de ces droits, le Client devra s'adresser au Directeur des Ressources Humaines ou au Responsable informatique, Société AEB, au 11 Route de Blois, 41400 MONTHOU-SUR-CHER.

---

---



### VENDÔME

ZA de la Bouchardière - 41100 Naveil  
Tél : 02 54 80 27 46 - Fax : 02 54 80 27 71  
[agence.vendome@aeb-branger.fr](mailto:agence.vendome@aeb-branger.fr)



### BLOIS

118 avenue de Vendôme - 41000 Blois  
Tél : 02 54 52 24 24 - Fax : 02 54 52 24 20  
[agence.blois@aeb-branger.fr](mailto:agence.blois@aeb-branger.fr)



### ROMORANTIN

Rue de l'étang Barbin - 41200 Romorantin  
Tél : 02 54 76 58 58 - Fax : 02 54 76 46 90  
[agence.romorantin@aeb-branger.fr](mailto:agence.romorantin@aeb-branger.fr)



### MONTHOU-SUR-CHER - Siège social

11 route de Blois - 41400 Monthou-sur-Cher  
Tél : 02 54 71 43 33 - Fax : 02 54 71 54 04  
[contact@aeb-branger.fr](mailto:contact@aeb-branger.fr)



### TOURS NORD

ZI les Gaudières  
9 et 11 rue de la Plaine - 37390 Mettray  
Tél : 02 47 62 16 16 - Fax : 02 47 62 16 15  
[agence.tournord@aeb-branger.fr](mailto:agence.tournord@aeb-branger.fr)



### TOURS

PA Thuisseau " Les Ormeaux " -  
16 rue Louis et Auguste Lumière  
37270 Montlouis-sur-Loire  
Tél : 02 47 45 09 09 - Fax : 02 47 45 00 91  
[agence.tours@aeb-branger.fr](mailto:agence.tours@aeb-branger.fr)



### POITIERS

Rue des Landes  
Zone de la République III - 86000 Poitiers  
Tél : 05 49 55 54 54 - Fax : 05 49 55 54 53  
[agence.poitiers@aeb-branger.fr](mailto:agence.poitiers@aeb-branger.fr)



### CHATEAUROUX NORD

ZI de la Malterie - 36130 Montierchaume  
Tél : 02 54 26 47 47 - Fax : 02 54 26 47 40  
[agence.chateaurouxnord@aeb-branger.fr](mailto:agence.chateaurouxnord@aeb-branger.fr)



### CHATEAUROUX CAP SUD

16 avenue d'Occitanie - 36250 Saint Maur  
Tél : 02 54 22 48 40 - Fax : 02 54 07 17 99  
[agence.chateauroux@aeb-branger.fr](mailto:agence.chateauroux@aeb-branger.fr)



### VIERZON

Le Chevre  
34 route de Bourges - 18100 Vierzon  
Tél : 02 48 75 31 10 - Fax : 02 48 71 77 65  
[agence.vierzon@aeb-branger.fr](mailto:agence.vierzon@aeb-branger.fr)



### SAINT-AMAND

94 rue de Lignières - 18200 Orval  
Tél : 02 48 96 90 58 - Fax : 02 48 96 15 43  
[agence.stamand@aeb-branger.fr](mailto:agence.stamand@aeb-branger.fr)



### BOURGES

ZI-4 B route de la Charité - RN 151  
18390 St Germain du Puy  
Tél : 02 48 65 01 02 - Fax : 02 48 70 93 48  
[agence.bourges@aeb-branger.fr](mailto:agence.bourges@aeb-branger.fr)



### FLEURY-MÉROGIS

21 rue Condorcet  
Z.I Les Radars - 91700 Fleury-Mérogis  
Tél : 01 69 49 53 38 - Fax : 01 69 71 86 21  
[agence.fleurymerogis@aeb-branger.fr](mailto:agence.fleurymerogis@aeb-branger.fr)



### CHARTRES

11/13 rue René Cassin - 28000 Chartres  
Tél : 02 37 26 32 32 - Fax : 02 37 26 43 43  
[agence.chartres@aeb-branger.fr](mailto:agence.chartres@aeb-branger.fr)



### GIEN

ZI des Montoires  
Rue Gustave Eiffel - 45500 Gien  
Tél : 02 38 05 12 12 - Fax : 02 38 05 12 10  
[agence.gien@aeb-branger.fr](mailto:agence.gien@aeb-branger.fr)



### AUXY

"Quartier gare" - 45340 Auxy  
Tél : 02 38 96 67 67 - Fax : 02 38 96 67 68  
[agence.auxy@aeb-branger.fr](mailto:agence.auxy@aeb-branger.fr)



### ORLÉANS SUD

PA "Les montées"  
23 rue Jean Moulin - 45100 Orléans  
Tél : 02 38 66 99 99 - Fax : 02 38 66 99 90  
[agence.orleanssud@aeb-branger.fr](mailto:agence.orleanssud@aeb-branger.fr)



### ORLÉANS OUEST

ZI d'Ingré - 11/15 rue Bernard Palissy  
45140 St Jean de la Ruelle  
Tél : 02 38 72 41 41 - Fax : 02 38 72 41 40  
[agence.orleans@aeb-branger.fr](mailto:agence.orleans@aeb-branger.fr)



Le bon outil au bon moment

## HORAIRE D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi  
de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

<http://www.youtube.com/user/aebranger41>

0 820 200 232

Service 0,09 €/min  
\* prix appel